

L'aide à l'insonorisation en danger ! Le point sur la situation

Les bonnes nouvelles de fin 2013 :

- Lors de la mise en révision du PGS (Plan de Gêne Sonore) de Roissy CDG en 2013, l'ADVOCNAR et les élus se sont battus pour un PGS plus étendu, plus protecteur, afin de permettre une insonorisation plus large des habitations des riverains, et ce dans l'attente de vraies mesures de réduction des nuisances aériennes :
 - LE PGS a été globalement étendu, et particulièrement autour du doublet sud qui accueille 60% du trafic aérien de Roissy CDG.
- L'ADVOCNAR et les élus se sont mobilisés pour obtenir la prolongation du remboursement à 100% des travaux d'isolation phonique des riverains :
 - Le gouvernement s'est engagé à prolonger cette disposition d'un an, et le décret du 3 mars 2014 a confirmé cette bonne nouvelle.

Oui, mais ...

- Le Fonds d'Aide à l'Insonorisation des Riverains qui finance les aides est épuisé.
- La TNSA (Taxe sur les Nuisances Sonores Aéroportuaires) versée par les compagnies aériennes, qui alimente le Fonds d'Aide à l'Insonorisation des Riverains, a été réduite de 15% à Roissy et 30% à Orly par arrêté du 13 mars 2013.

Or on peut estimer à 1€ en moyenne par billet d'avion le coût actuel de la TNSA, c'est en fait le passager qui paie, et non la compagnie. Avec une hausse de 0,20€ par billet d'avion par exemple, on augmente le budget de l'aide à l'insonorisation de façon intéressante sans pour autant ruiner les passagers et les compagnies aériennes.
- Le gouvernement a décidé de plafonner au niveau national le Fonds d'Aide à l'Insonorisation à 49 millions d'euros, dans le cadre de la loi de finance 2014, montant tout à fait insuffisant par rapport aux besoins. Or la TNSA est affectée à l'aide à l'insonorisation. Tout autre usage constitue un détournement de fonds.

Résultat :

- Des rentrées d'argent insuffisantes et un budget inadapté aux besoins
- **Les dossiers de demande d'aide à l'insonorisation s'accumulent par milliers depuis fin 2013, et les riverains voient les délais s'allonger de façon indéterminée pour la réalisation de leurs travaux.**

En conséquence :

- Aucune CCAR (Commission Consultative de l'Aide aux Riverains) ne s'est tenue depuis celle du 13 décembre 2013, et à l'heure actuelle aucune commission n'est programmée.
- Faute de budget, les dossiers de demande d'aide à l'insonorisation sont bloqués à tous les stades de la procédure jusqu'à nouvel ordre : aucune convention de travaux n'est délivrée.
- Les entreprises qui réalisent les travaux d'isolation phonique en relation avec ADP sont en grande difficulté : elles ont réalisé de nombreux devis en 2013 et 2014, mais faute de budget n'ont pas le feu vert pour l'exécution des travaux. Elles subissent de façon imprévue une forte diminution de leur activité, avec déjà des conséquences pour certaines : licenciement d'une partie du personnel ou dépôt de bilan.

L'ADVOCNAR a sollicité les députés :

- Afin qu'ils interviennent auprès des Ministres concernés
- Pour qu'ils sollicitent **une hausse de la TNSA** à la hauteur des besoins réels des riverains en matière d'aide à l'insonorisation.
- Pour qu'ils déposent **un amendement** à l'occasion du **projet de loi de finances rectificative pour 2014** dont l'examen en commission des finances de l'Assemblée nationale a normalement lieu en ce moment même, **pour une suppression du plafonnement du Fonds d'Aide à l'Insonorisation des Riverains.**

L'ADVOCNAR a sollicité le Président de la Commission Finances à l'Assemblée Nationale

L'ADVOCNAR a défendu les intérêts des riverains devant le CGEDD :

Dans le cadre de son audition au CGEDD, (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable), qui est chargé d'une **mission de réflexion sur le dispositif d'aide financière à l'insonorisation des locaux des riverains d'aérodromes** par Frédéric Cuvillier, l'ADVOCNAR a défendu le principe d'une **aide à l'insonorisation étendue**, d'un **rythme de travaux soutenu**, et d'un **budget adapté** à ces objectifs.

[Lire le document](#) « ADVOCNAR - Réflexion sur le dispositif d'aide à l'insonorisation »